

Arrêté ministériel n° 2002-321 du 17 mai 2002 fixant le montant des prestations en nature dues par la caisse d'assurance maladie, accident et maternité des travailleurs indépendants

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	17 mai 2002
Publication	<u>Journal de Monaco du 24 mai 2002</u> ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématiques	Aide et action sociales ; Protection sociale ; Sécurité au travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2002/05-17-2002-321@2003.08.09>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 24 mai 2002

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2002/Journal-7548>